



Association dans une sarl location de voitures

Par **momoaxel**, le **22/08/2010** à **14:51**

Bonjour, rnje souhaite avoir quelle demarche a suivre dans une association avec quelqu'un .rnrla forme juridique de la societe c'est un sarl ou je suis actionnaire gerant a hauteur de 30% du capital et mon associer possede 70% .rnrlje voudrais me retirer de cette association pourrais je reccuper mon argent du capital sans passer par l'associer ou pas, pourrais je annuler le registre du commerce tous seul ou pas sachant que l'activite n'a pas encore commencer.rnmerci